

Mécanisme d'intermédiation financière - CIL - Crédits aux PME II

Identifiant du projet :
52011

Statut :
Remboursement

Lieu :
Tunisie

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
IF

Date de décision sur l'approbation :
30 juin 2020

Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue
anglaise :
7 juillet 2020

Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du projet

Ce projet a été approuvé dans le cadre de la réponse de la Banque à la pandémie de COVID-19. Pour éviter tout retard dans la mise en œuvre du présent projet, le Président de la Banque a autorisé de déroger aux délais habituels de publication des DSP, en conformité avec ce que prévoit le chapitre V de la Directive sur l'accès à l'information. Des précisions sur la réponse de la Banque à la COVID-19, et sur cette dérogation, peuvent être consultées sur notre site Internet.

Prêt d'un montant de 5 millions d'euros à la Compagnie Internationale de Leasing (« CIL ») pour qu'elle accorde à son tour des crédits à des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) en Tunisie.

Objectifs du projet

Le projet proposé est destiné aux MPME en Tunisie, qui jouent un rôle fondamental dans l'économie tunisienne mais continuent de ne pas pouvoir bénéficier facilement des services du secteur bancaire. Dans le contexte de la crise actuelle de COVID-19, le projet proposé aidera la CIL à répondre aux besoins de financement des MPME locales pour leurs dépenses d'investissement.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 60

Le prêt favorisera l'accès des MPME au financement en Tunisie. Le projet contribue aux objectifs du Mécanisme d'intermédiation financière, en encourageant deux qualités de la transition : « compétitive » et « résiliente ».

Client

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING SA

La CIL est la deuxième société de crédit-bail en Tunisie en termes de portefeuille de leasing. Ses actifs s'établissaient au total à 195 millions d'euros au 31 décembre 2019. La CIL est une société cotée à la Bourse de Tunis (sa capitalisation boursière atteignait 24,4 millions d'euros en juin 2020).

Financement de la BERD

5 000 000,00 euros

Crédits aux PME

Coût total du projet

5 000 000,00 euros

Additionnalité

- La BERD propose un financement impossible à obtenir sur le marché de la part de sources commerciales à des conditions et selon des modalités raisonnables, ce financement étant par exemple assorti d'un délai de grâce plus long que la moyenne du marché. Ce financement est nécessaire compte tenu de la structure du projet (c'est-à-dire une échéance de 5 ans).
- Réponse à la crise de la COVID-19 : Le financement de la BERD comble efficacement un déficit de financement dû aux conditions défavorables sur le marché.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2019). La CIL est un client existant de la Banque. Elle s'est acquitté de manière satisfaisante de son obligation de rendre compte de la mise en œuvre des procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux de la BERD et de son respect des exigences de performance 2, 4 et 9. La CIL sera tenue de continuer à se conformer aux exigences de performance et aux procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux de la BERD concernant les activités de crédit-bail, y compris l'adhésion à la version développée de la Liste d'exclusion des projets de la BERD pour des raisons environnementales et sociales et à la Liste de signalement de la BERD introduites par la PES 2019, et elle devra soumettre des rapports environnementaux et sociaux annuels à la BERD sur des questions environnementales et sociales et sur l'application des exigences de performance.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

s.o.

Contact au sein de l'entreprise

Mourad Kallel

kallel.mourad@CIL.FIN.TN

16 avenue Jean Jaures, 1001 Tunis, Tunisie

Compte rendu de la mise en œuvre

La CIL a réussi à rétrocéder le crédit à des sous-projets éligibles et a affiché une bonne solidité financière tout au long de la durée du projet.

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

16 mars 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des

griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.